

# PAIE N1

## Les règles de calcul du plafond mensuel

*Exercices / Énoncés*

*Vidéo 7*

*Exercices*

*Alain HENRY*

# Exercice 1, les heures supplémentaires

## Principe

Si le salarié effectue des heures supplémentaires, le temps de travail sera supérieur à la durée légale de travail, mais le plafond ne sera pas réajusté.

Salaire de base		4 100,00 €
Heures supplémentaires	28 heures * 33,79 €	946,12 €
Heures supplémentaires	7 heures * 40,55 €	283,85 €
Salaire brut		5 329,97 €

Les tranches A et 1 seront de 3 428 €

Les tranches B et 2 se calculent par différence soit  $5\,329,97 - 3\,428 = 1\,901,97$  €

## Exercice 2, les absences non-rémunérées

### Cas 1 :

L'absence ne correspond pas à une journée complète et de ce fait, le plafond ne sera pas proratisée soit une tranche A de 3 428 €.

Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 3 jours	23 jours
Nombre d'heures ouvrées	23 * 7 h	161 h
Taux horaire d'absence	4 000 / 161 h	24,84 €
Nombre d'heures ouvrées d'absence		5 heures
Salaire de base		4 000,00 €
Retenue pour absence	5 h * 24,84 €	124,20 €
Salaire brut		3 875,80 €
Tranche A ET 1		3 428,00 €
Tranche B et 2	3 875,80 - 3 428,00	447,80 €

## Exercice 2, les absences non-rémunérées

### Cas 2 :

L'absence correspond à deux journées complètes et de ce fait, le plafond sera proratisée soit une tranche A recalculée sur la base de 29 / 31 jours

Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 3 jours	23 jours
Nombre d'heures ouvrées	23 * 7 h	161 h
Taux horaire d'absence	4 000 / 161 h	24,84 €
Nombre d'heures ouvrées d'absence		14 heures
Plafond proratisé	3 428 € * 29 / 31	3 206,84 €
Salaire de base		4 000,00 €
Retenue pour absence	14 h * 24,84 €	347,76 €
Salaire brut		3 652,24 €
Tranche A ET 1		3 206,84 €
Tranche B et 2	3 652,24 - 3 206,84	445,40 €

## Exercice 2, les absences non-rémunérées

### Cas 3 :

L'absence correspond à 5 journées calendaires et de ce fait, le plafond sera proratisée soit une tranche A recalculée sur la base de 26 / 31 jours

Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 3 jours	23 jours
Nombre d'heures ouvrées	$23 * 7 \text{ h}$	161 h
Taux horaire d'absence	$4\ 000 / 161 \text{ h}$	24,84 €
Nombre d'heures ouvrées d'absence		21 heures
Plafond proratisé	$3\ 428 \text{ €} * 26 / 31$	2 875,10 €
Salaire de base		4 000,00 €
Retenue pour absence	$21 \text{ h} * 24,84 \text{ €}$	521,64 €
Salaire brut		3 478,36 €
Tranche A ET 1		2 875,10 €
Tranche B et 2	$3\ 478,36 - 2\ 875,10$	603,26 €

## Exercice 2, les absences non-rémunérées

### Cas 4 :

L'absence correspond à 8 journées calendaires et de ce fait, le plafond sera proratisée soit une tranche A recalculée sur la base de 23 / 31 jours

Nombre de jours ouvrés	4 semaines et 3 jours	23 jours
Nombre d'heures ouvrées	23 * 7 h	161 h
Taux horaire d'absence	4 000 / 161 h	24,84 €
Nombre d'heures ouvrées d'absence		21 heures
Plafond proratisé	3 428 € * 23 / 31	2 543,35 €
Salaire de base		4 000,00 €
Retenue pour absence	46 h * 24,84 €	1 142,64 €
Salaire brut		2 857,36 €
Tranche A ET 1		2 505,52 €
Tranche B et 2	2 857,36 - 2 543,35	314,01 €

## Exercice 3, les temps partiels

### Cas 1 :

Plafond proratisé	$3\,428 * 24 / 35$	2 350,63 €
Tranche A ET 1		2 350,63 €
Tranche B et 2	$3\,700,00 - 2\,350,63$	1 349,37 €

### Cas 2 :

Durée contractuelle mensuelle	$24 * 52 / 12$	104,00
Durée du mois	$104,00 + 6,00$	110,00
Salaire de base		3 700,00 €
6 heures complémentaires	$6 * 39,13 \text{ €}$	234,78 €
Salaire brut		3 934,78 €
Tranche A ET 1	$3\,428,00 / 151,67 * 110$	2 486,19 €
Tranche B et 2	$3\,934,78 - 2\,486,19$	1 448,59 €

## Exercice 3, les temps partiels

### Cas 3 :

Durée réelle de travail du mois	$23 \text{ jours} * 4,80 \text{ heures}$	110,40 h
Taux horaire d'absence	$3\,700 / 110,40$	33,51 €
Retenue absence	$8 \text{ h} * 33,51$	268,08 €
Salaire brut	$3\,700,00 - 268,08$	3 431,92 €
Plafond sur la base de 24h/semaine	$3\,428 * 24 / 35$	2 350,63 €
Nombre de jours calendaires	$31 - 1$	30
Plafond applicable	$2\,350,63 * 30/31$	2 274,80 €
Tranche A et 1		2 240,96 €
Tranche B et 2	$3\,431,92 - 2\,274,80$	1 157,12 €

## Corrigé Exercice 4, les temps partiels

### Cas 4 :

Durée du travail contractuelle	$20 * 52 / 12$	86,67 h
Durée réelle de travail du mois	23 jours * 4 heures	92 h
Taux horaire d'absence	$3\ 400 / 92$	36,96 €
Salaire de base		3 400,00 €
Heures d'absence	$5\ h * 36,96\ €$	184,80 €
Salaire brut		3 215,20 €
Plafond sur la base de 20h/semaine	$3\ 428 * 20 / 35$	1 958,86 €
Nombre de jours calendaires	1 journée complète d'absence donc 31-30	30
Plafond applicable	$1\ 958,86 * 30/31$	1 895,67 €
Tranche A et 1		1 895,67 €
Tranche B et 2	$3\ 215,20 - 1\ 895,67$	1 319,53 €